

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Au cours de la séance du 29 avril 2026, l'Assemblée Communale :

1. **ADOpte** le projet de règlement intérieur du Conseil municipal
2. **PROCLAME** M. Eric GONNELLA, délégué titulaire et Mme Christelle LIESS, déléguée suppléante au sein du S.M.I.V.U du Joli Bois
3. **PROCLAME** M. André DEUTSCH, délégué titulaire et M. Rémi WERKSHAGEN, délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité (SISCODIPE)
4. **DÉSIGNE** M. Jérôme STRAUSS, 3^{ème} Adjoint au Maire, en qualité de représentant titulaire et M. Jean-Luc PROBST, Maire en qualité de représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte AGEDI
5. **DÉSIGNE** Mme Dominique GREINER, déléguée titulaire et Mme Camille LACROIX, déléguée suppléante à l'association « Communes forestières »
6. **ADOpte** la composition des commissions municipales
7. **DESIGNE** en qualité de membres de la Commission Communale d'Appel d'Offres :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Eric GONNELLA	Jérôme STRAUSS
Rémi WERKSHAGEN	Camille LACROIX
Céline ILLAND-GROSS	Cédric RICHARD

8. **DESIGNE** Messieurs Quentin KLASSEN, Claude SCHOSSELER et Mme Dominique GREINER, en qualité de garants forestiers
9. **DECIDE** de proposer au Directeur des Services fiscaux une liste de 24 noms susceptibles d'être appelés à constituer la Commission Communale des Impôts Directs
10. **DECLARE** que les comptes de gestion dressés par le comptable public pour l'exercice 2025, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;
APPROUVE les comptes de gestion pour l'exercice 2025
11. **ADOpte** le compte administratif du budget de la commune et du budget annexe de l'opération d'aménagement Cueillerotte pour l'exercice 2025
12. **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2025
13. **APPROUVE** le budget primitif et le budget annexe lotissement La Cueillerotte 2026
14. **MAINTIENT** les taux de fiscalité directe
15. **DECIDE** dans l'attente de la mise à jour du barème de subventionnement aux associations ranguevalloises pour 2026, d'allouer un acompte de 50 % du montant voté en 2025
16. **DÉCIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Mon Village

Présentation générale du budget

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
	Dépenses réelles 672 634,62 €	Recettes réelles 702 622,01 €
Virement à la section d'investissement 100 449,63 €	Résultat antérieur reporté 70 462,24 €	
TOTAL 773 084,25 €		

INVESTISSEMENT	Remboursement dette 43 000,00 €	Subventions 36 454,00 €
	Déficit d'investissement 44 557,18 €	Taxe d'aménagement, FCTVA 77 795,79 €
Dépenses d'équipement 198 672,42 €	Vente de terrains 26 973,00 €	
<i>Reste à réaliser/Reports</i> 923 817,60 €	Virement à la section d'investissement 100 449,63 €	
	Affectation du résultat 329 796,82 €	
	<i>Reste à réaliser/Reports</i> 638 577,96	
TOTAL 1 210 047,20 €		

INFORMATIONS / SERVICES

ARMISTICE

La population est conviée à participer à la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1945 organisée le **vendredi 8 mai**.

Le rassemblement est fixé à **10h00 Place Henri de Ranconval**, pour un départ en cortège vers le Monument aux Morts, où une gerbe sera déposée. Le verre de l'Amitié clôturera la manifestation.

AGENCE POSTALE

L'agence postale sera fermée aux dates suivantes :

- ▶ samedi 2 mai
- ▶ samedi 9 mai
- ▶ vendredi 15 et samedi 16 mai
- ▶ mardi 19 mai

BALAYAGE DES RUES

La prochaine tournée de balayage des rues aura lieu le **mercredi 20 mai** au matin.

Merci aux automobilistes de libérer à cette date les trottoirs et caniveaux des véhicules en stationnement.

CHASSE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2026, le **tir de nuit du sanglier est autorisé du 15 avril 2026 au 1^{er} février 2027** sur l'ensemble du territoire de la Moselle.

La plus grande prudence est recommandée aux promeneurs qui sont tenus de respecter les périmètres de chasse.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Conformément à l'arrêté DCAT/BEPE n°55 du 17 avril 2026, les agents du service eau, biodiversité et paysages de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est (DREAL-SEBP) et des prestataires mandatés par elle, sont autorisés à pénétrer sur les terrains des propriétés privées situées sur l'ensemble des communes du département de la Moselle pour procéder aux opérations nécessaires à la conduite des inventaires visant la connaissance du sol, de la végétation et tout renseignement d'ordre écologique, à toutes les opérations qu'exigent leurs travaux dans le cadre de l'inventaire national du patrimoine naturel en région Grand Est.

Pour plus d'information, cet arrêté sera affiché en vitrine et sur le site internet de la Commune.

AFFAISSEMENT DE CHAUSSÉE

Le vendredi 17 avril dernier, il a été constaté un affaissement de chaussée dans la rue du Haut Chemin au droit des n° 7 et 9.

Le mur de moellons assurant le maintien de la chaussée en surplomb a également été endommagé. La Commune a immédiatement clôturé la zone dangereuse et interdit l'accès de la partie basse de la rue par arrêté municipal n°2026/26, jusqu'à nouvel ordre. Des expertises sont en cours, visant à définir les responsabilités. Des travaux de renforcement provisoires seront réalisés avant des réparations définitives. Dans cette attente, nous vous remercions pour votre compréhension.

STATIONNEMENT PROLONGÉ

La Commune rappelle à l'ensemble des usagers que le stationnement des véhicules sur le domaine public est strictement encadré par la réglementation.

Conformément à l'article R417-12 du Code de la route, un véhicule ne peut demeurer stationné au même emplacement sur le domaine public **pendant plus de 7 jours consécutifs**.

Au-delà de ce délai, le véhicule est considéré comme étant en stationnement abusif, voire gênant, ce qui constitue une infraction.

En conséquence :

- tout véhicule en stationnement prolongé au-delà de 7 jours sans déplacement peut faire l'objet d'un enlèvement par les services de fourrière compétents ;
- les frais de fourrière, y compris les frais d'enlèvement et de garde journalière, seront intégralement à la charge du propriétaire du véhicule.

Ce rappel vise à garantir la libre circulation, la sécurité et la bonne utilisation du domaine public.

Merci à chacun de veiller au respect de cette réglementation.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Messes à Ranguevaux :

- ▶ Dimanche 10 mai à 10h30
- ▶ Samedi 16 mai à 17h
(messe de la 1^{ère} communion)
- ▶ Dimanche 31 mai à 10h30

ATELIERS NUMÉRIQUES

LUNDI 04/05
DE 14H À 17H

DÉBUTANT

CYBER : FAUX CONSEILLERS BANCAIRES, INGÉNIERIE SOCIALE

Fuite de données fréquentes, appels téléphoniques indésirables, risques accrus de piratages... les médias se font le relais de très nombreuses attaques informatiques qui ne sont pas sans risques pour vous. Quels sont les risques concrets que vous courez ? Cet atelier vous présente le concept d'ingénierie sociale, la méthode d'arnaque la plus dangereuse, et vous explique ses tenants et aboutissants.

LUNDI 11/05
DE 14H À 17H

INTERMÉDIAIRE

AMÉLIORER SES RECHERCHES SUR GOOGLE AVEC L'AIDE DES FILTRES

Pour trouver plus facilement ce que vous recherchez sur votre moteur de recherche préféré, découvrez de petites astuces simples pour améliorer vos recherches.

LUNDI 18/05
DE 14H À 17H

DÉBUTANT

COMMENT DES APPLICATIONS GRAND PUBLIC SUR SMARTPHONE FAVORISENT LE PISTAGE

Vos smartphones sont à votre écoute et peuvent être un peu trop. Cet atelier vous explique comment la publicité mobile permet de vous suivre à la trace, mais aussi comment l'éviter.

LUNDI 01/06
DE 14H À 17H

INTERMÉDIAIRE

IA : DÉMYSTIFIER LES CONCEPTS

Vous entendez parler de l'intelligence artificielle mais ne savez pas quoi en penser? Un atelier pour démystifier et comprendre les IA.



35 ans de MON VILLAGE

Samedi 30 Mai 2026

une rétrospective retraçant
les 35ans de l'association
vous sera présentée

cette exposition sera
ouverte dès 14^h30

L'association invite la population
du village à partager ses 35 ans
d'existence autour d'un cocktail dînatoire
à la salle Lucien PERERA

Samedi 30 Mai 2026
à 17^h30



RECYCLERIE

Livres, Textile, Meubles, Petit électroménager, Vaisselle, Jouets

FENSCH COUP DE MAIN RECYCLERIE

Une seconde vie retrouvée, des articles à petits prix

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

DE 14H00 A 17H00

Suivez-nous sur



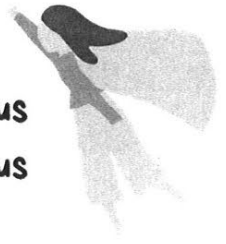


Concours de confections d'épouvantails

organisé par La Commune sous l'impulsion
du Conseil Municipal des Jeunes

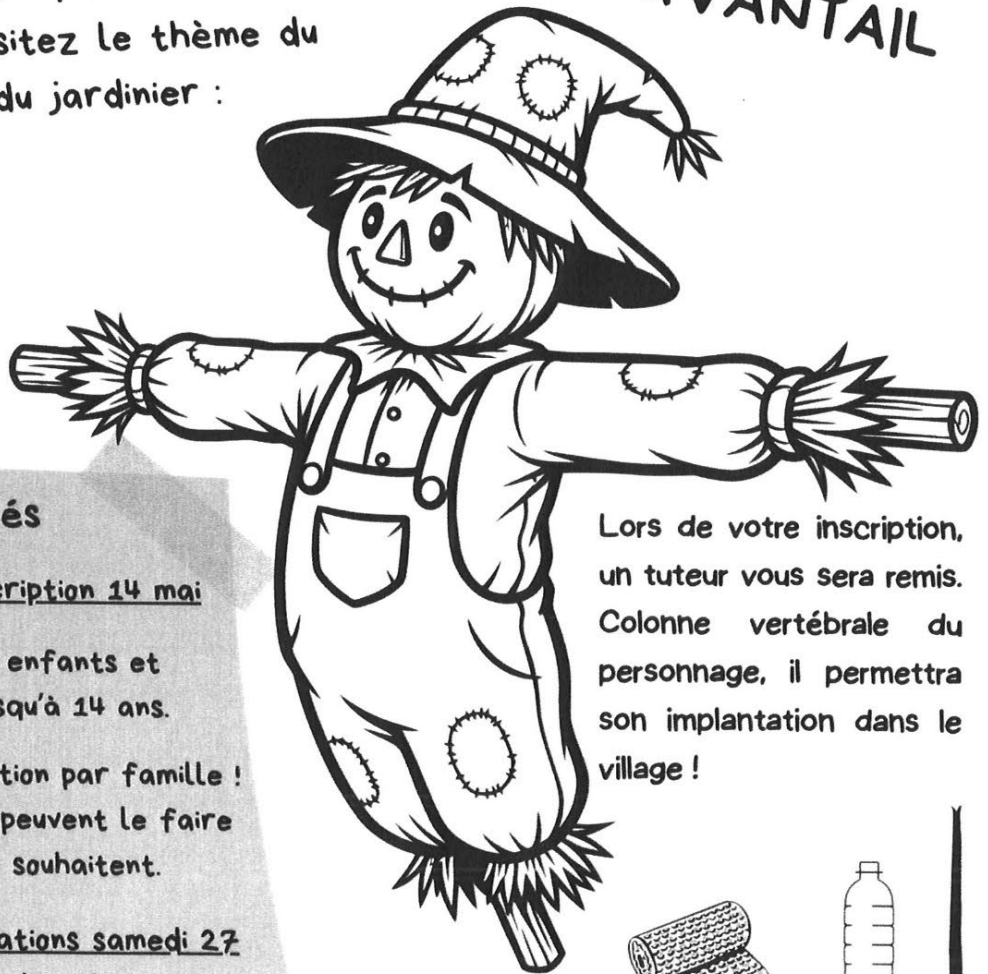


Qu'ils soient à l'image des doudous des plus
petits ou des héros plus grands, ils seront tous
exposés et les plus beaux récompensés.



Ensemble, laissez parler votre
imagination et revisitez le thème du
« vieux complice » du jardinier :

L'ÉPOUVANTAIL



Dates clés

 **Date limite d'inscription 14 mai**




Pour qui ? Les enfants et
adolescents jusqu'à 14 ans.

Une seule inscription par famille !

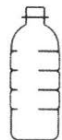
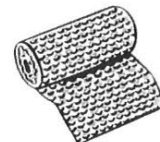


Les adolescents peuvent le faire
en groupe s'ils le souhaitent.

 **Retour des créations samedi 27**

juin en Mairie de 11h à 12h.

Lors de votre inscription,
un tuteur vous sera remis.
Colonne vertébrale du
personnage, il permettra
son implantation dans le
village !



Coupon-réponse à remettre en Mairie

✉ contact@mairie-ranguevaux.fr ☎ 03 82 58 01 47

Prénom :

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

Il est important de prévoir un
rembourrage léger comme des
bouteilles ou des emballages
plastique, du papier bulle, du
polystyrène...